

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. XII. — Cl. 4.

N° 618.035

Perfectionnements aux appareils reproduisant le son.

M. SIDNEY GEORGE BROWN résidant en Angleterre.

Demandé le 22 juin 1926, à 16^h 10^m, à Paris.

Délivré le 30 novembre 1926. — Publié le 2 mars 1927.

(Demande de brevet déposée en Angleterre le 18 septembre 1925. — Déclaration du déposant.)

La présente invention se rapporte aux appareils produisant le son du type dans lequel l'organe ou cornet conduisant le son est enfermé dans un coffret ou autre récipient analogue, et elle se rapporte plus particulièrement aux téléphones haut-parleurs.

Le but de l'invention est de perfectionner ce type d'appareils.

A cet effet l'invention consiste en un appareil produisant le son, comme il est indiqué, dans lequel l'une des parois de l'organe ou cornet conduisant le son est formée par la base du coffret.

L'invention consiste en outre dans l'appareil perfectionné produisant le son décrit ou indiqué ci-après.

En se rapportant aux dessins annexés :

Fig. 1 est une coupe verticale suivant la ligne A-A de figure 3.

Fig. 2 est une vue en bout de la fig. 1 montrant l'embouchure ouverte de l'organe conduisant le son.

Fig. 3 est une vue en plan de la fig. 1 renversée, le fond étant enlevé.

L'invention étant utilisée suivant la forme d'exécution représentée, à titre d'exemple, dans son application à un téléphone haut-parleur du type à coffret, l'organe ou cornet conduisant le son est formé d'une pièce de fonte de tout métal convenable, en aluminium par exemple, dont l'un des côtés 2 et dont l'une des extrémités 3 sont ouverts afin de

pouvoir enlever la partie centrale, et dont les autres côtés sont formés de surfaces planes 4 qui convergent graduellement l'une vers l'autre en formant ainsi un couloir 5 se rétrécissant de façon continue. Ce couloir se retourne sur lui-même de sorte que l'extrémité la plus étroite se trouve sur l'un des côtés de l'embouchure 3 du cornet et derrière cette embouchure. Le côté ouvert 2 est uni et attaché solidement au moyen de pattes et de vis sur la base 6 du coffret 7, dans lequel tout l'appareil est enfermé. La base 6 du coffret forme donc l'une des faces ou parois de l'organe ou cornet conduisant le son dont la section transversale est sensiblement rectangulaire.

La petite extrémité du cornet est pourvue d'une ouverture circulaire 8 dans un plan parallèle à la base du coffret et sur cette ouverture est attachée au moyen d'oreilles ou organes analogues une petite pièce de liaison conique 9 ayant la forme d'un coude. La petite extrémité 10 est munie d'une patte de support 11 qui repose sur la partie supérieure de la paroi 4 du cornet et qui est fixée au moyen d'oreilles et de vis. La petite extrémité 10 est fendue et munie d'oreilles 12 de façon qu'une source vibratoire, telle qu'un récepteur téléphonique haut-parleur ordinaire 13, de toute forme convenable puisse être serré en place.

Prix du fascicule : 5 francs.

Le coffret est muni d'un couvercle convenable 14 qui peut être ouvert ou fermé quand on le veut, tandis qu'un des côtés du coffret est laissé ouvert vis-à-vis de l'embouchure 3 du cornet, celui-ci étant attaché solidement autour de cette ouverture. Cette ouverture est pourvue d'un panneau 15 monté sur des supports 16 attachés solidement sur la base du coffret à l'intérieur de l'embouchure du cornet. Ces supports sont de préférence inclinés sur un angle de 45° afin de les amener à une distance convenable du panneau pour qu'ils soient invisibles de l'extérieur.

Ce panneau est muni d'un bord mince de façon à ne pas altérer l'émission des vibrations sonores et il est disposé dans l'embouchure du cornet de façon à ménager un espace uniforme pour le passage du son tout autour de ce panneau.

Si on le veut, le panneau peut être muni sur sa face arrière d'un prolongement conique 18 (indiqué en traits pointillés et interrompus aux figures 1 et 3) qui s'étend dans l'embouchure du cornet de sorte qu'on ne présente pas directement une surface plane aux vibrations sonores.

Des bornes convenables 19 sont disposées à l'intérieur du coffret pour attacher les conducteurs au haut-parleur.

Il est entendu que l'invention peut être appliquée aux gramophones ou autres appareils reproduisant le son.

RÉSUMÉ.

La présente invention a pour objet un appa-

reil produisant le son du type dans lequel l'organe ou cornet conduisant le son est enfermé dans un coffret ou autre récipient analogue remarquable notamment par les caractéristiques suivantes prises ensemble ou séparément :

1° L'une des parois de l'organe ou cornet conduisant le son est formée par la base du coffret;

2° La section transversale de l'organe ou cornet conduisant le son est sensiblement rectangulaire sur une notable partie de sa longueur;

3° La partie de l'organe ou cornet conduisant le son qui est fixée sur la base est faite d'une simple pièce de fonderie;

4° L'organe ou cornet conduisant le son est réuni à la source vibratoire au moyen d'une liaison à section transversale décroissante;

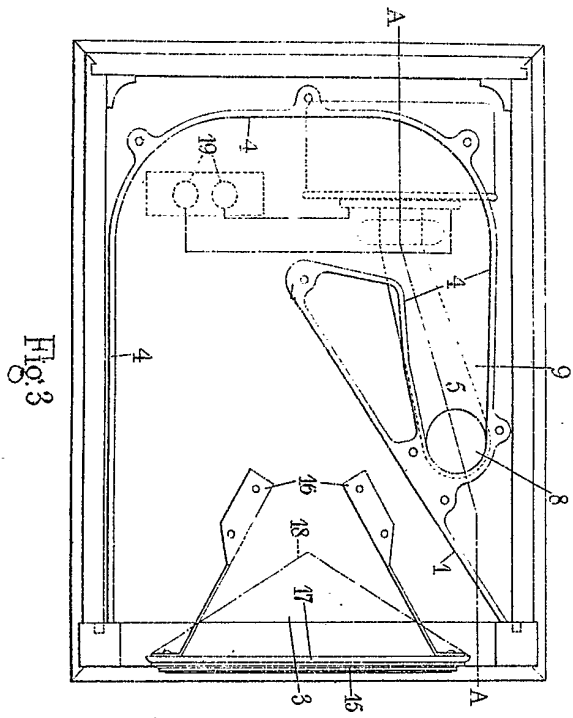
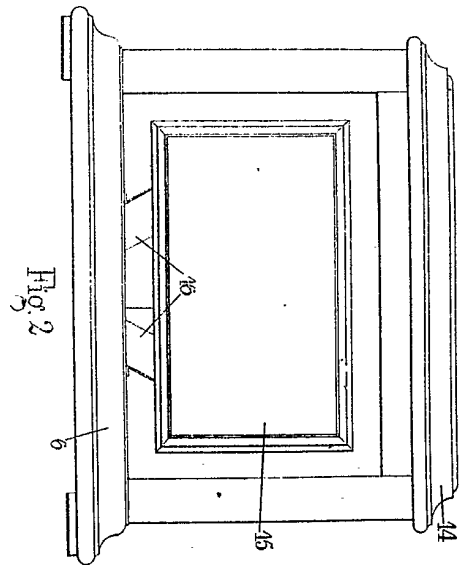
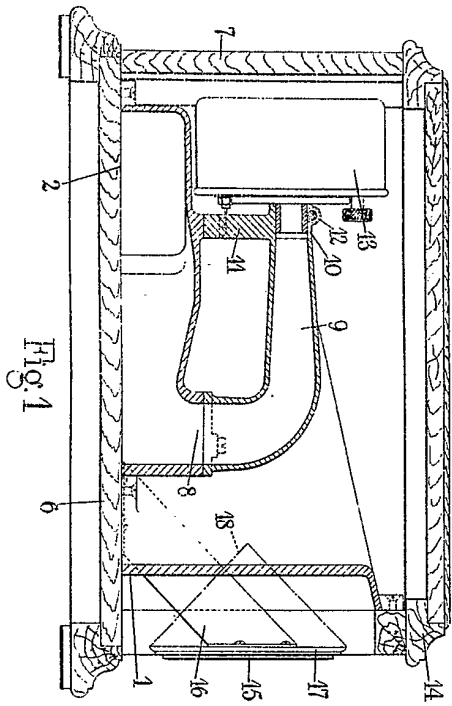
5° Le côté ouvert du coffret vis-à-vis de l'organe ou cornet conduisant le son est muni d'un panneau monté dans l'ouverture de façon à ménager un espace uniforme entre ce panneau et les parois de cette ouverture;

5° Le panneau précédent est porté par des supports fixés sur la base dans l'embouchure de l'organe ou cornet conduisant le son de telle façon qu'aucun support ne soit visible.

S. G. BROWN.

Par procuration :

LAVOIX, MOSÈS et GHEET.



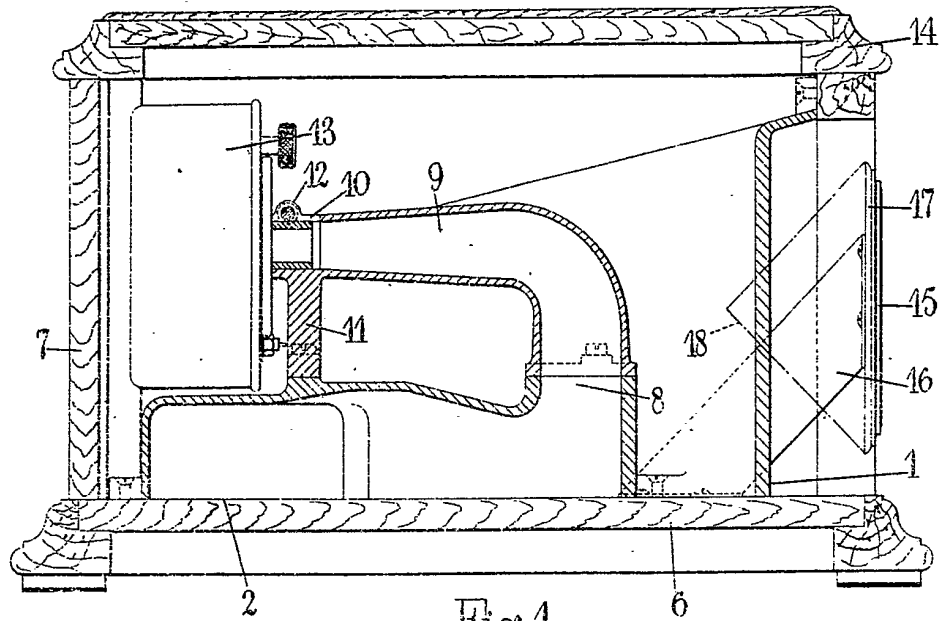


Fig. 1

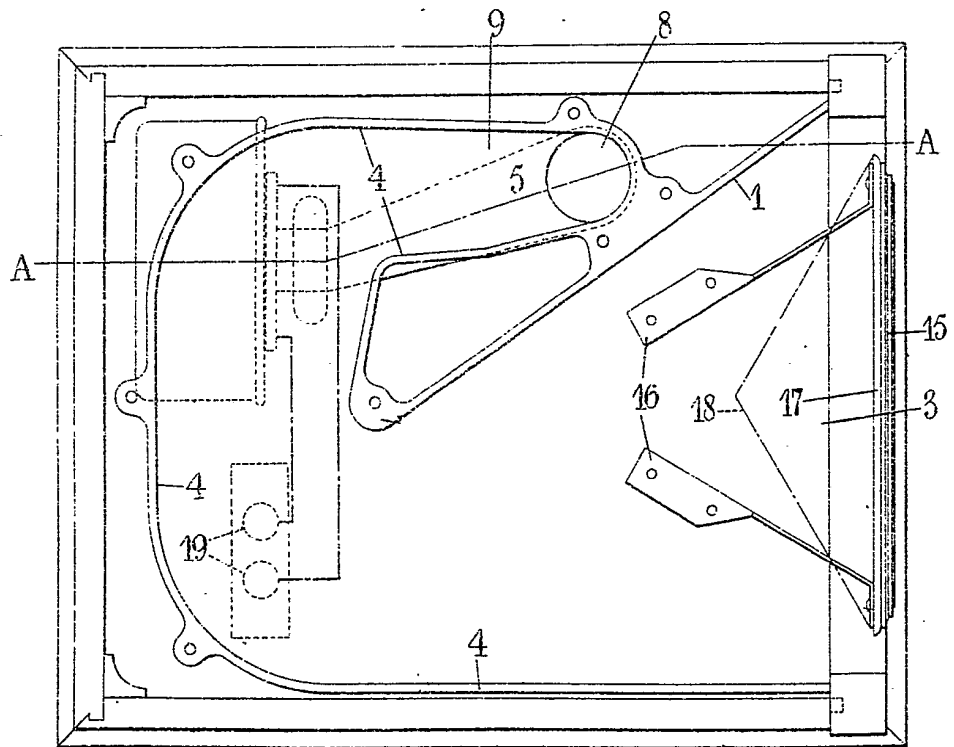


Fig. 3

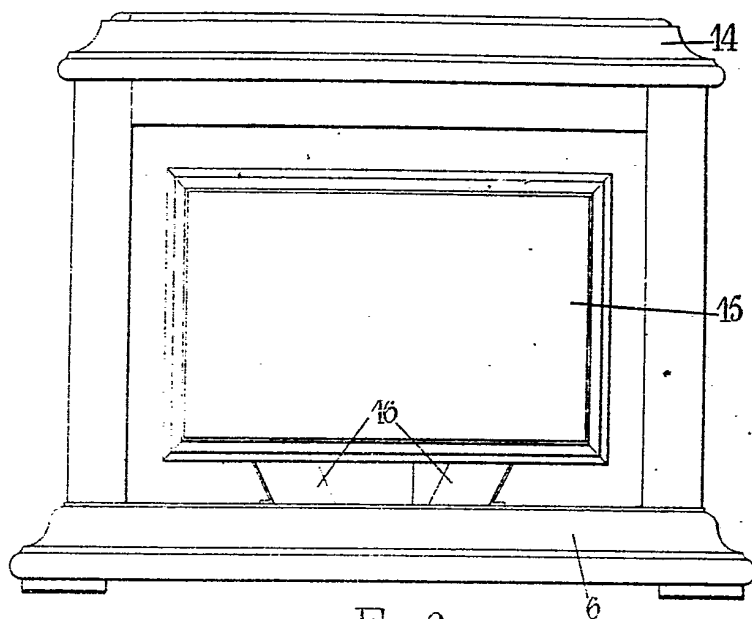
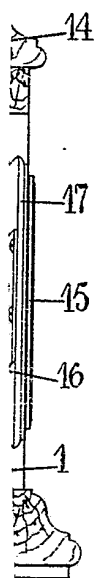


Fig. 2

